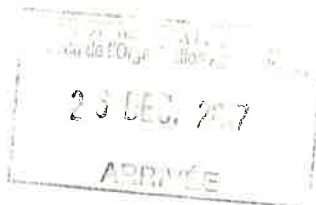


-----  
**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**-----  
**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**-----  
**N° 2017-14****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 12 décembre 2017

Nombre de membres du Comité de Direction : 46

Nombre de membres présents ou représentés : 24

Présidente de séance : Madame DEREMBLE

Nombre de membres présents ou représentés : Messieurs AEBISCHER, BARBEZAT, BERTRAND, BOCCARD, CHUTIN, ETCHART, FEUILLET, GRANDCHAMPS, LAURENT, LUY, MOUCHET, MOUMDJIAN, TOVANY, REY, VELTER

Mesdames : BERGER, BURKI, BUSSAT, FOL, DEREMBLE, MARTIN

Membres représentés : Madame MAGDELAINE représentés par Monsieur BOCCARD, Madame BOCQUET représenté par Madame FOL, Monsieur THSIAM représenté par Monsieur BARBEZAT

Membres excusés : Mesdames HERRERO, MAGDELAINE, NERI,

Messieurs : DUVERNAY, LESAGE, CHARLES,

Assistent : Mesdames DLABAC, PIZZA, (Annemasse Tourisme)

**OBJET : Approbation du lancement du recrutement du poste de directeur***Vu l'article L133-6 prévoyant que la nomination du Directeur est soumise à l'avis du Comité de Direction,**Vu l'article 10 des statuts de l'office de tourisme, qui prévoit que le directeur soit nommé par le Président après délibération du Comité de direction ;*

Considérant que le poste de directeur reste vacant à ce jour, du fait de l'absence pour longue maladie de la directrice actuelle, Madame MILLET,

Considérant les incertitudes qui pèsent sur son retour et sur sa capacité à assurer à nouveau la direction, avec le niveau de qualité qui sied à une structure de cette importance, et la nécessité, en lien avec l'extension du périmètre de l'EPIC, de mettre fin à une période d'incertitude,

Considérant qu'il est donc indispensable pour le bon fonctionnement de la structure que le poste de directeur soit pourvu,

Considérant que la situation de Madame MILLET, qui pourrait faire son retour sur un temps partiel au cours de l'année 2018, demande un reclassement sur un poste cohérent avec ses compétences professionnelles, mais également compatible avec les difficultés liées à sa convalescence, devra être créé pour l'accueillir, ( par exemple poste de directrice adjointe).

Ce poste devra être créé au tableau des emplois avant le recrutement formel du nouveau directeur.

Considérant que le poste de directeur sera ouvert sur la base de l'échelon de l'ancien poste à savoir 3.2 de la Convention collective nationale des organismes de tourisme.

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018, chap 012.

Considérant au vu stratégique de ce poste, qu'il apparait pertinent de missionner un cabinet de recrutement externe pour appuyer l'Office de tourisme dans ce processus de recrutement,

Considérant que les frais induits par le cabinet de recrutement seront supportés par l'Office de Tourisme,

Considérant qu'il a été demandé aux membres du Comité de direction de statuer sur le lancement de ce recrutement,

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

**APPROUVE** le lancement du recrutement par l'Office de tourisme d'un nouveau directeur.

Mme. la Présidente de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-préfecture de St Julien-en-Genevois

Le 19 décembre 2017

affiché ou notifié le 19 décembre 2017

Ainsi fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme.

